



## AVIS PUBLIC

### Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement de construction # 357-2021

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes habiles à voter.*

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham tenue le 6 juillet 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de construction numéro 357-2021.

Le projet de règlement de construction numéro 357-2021 abroge le règlement # 28. Il a pour but de promouvoir le bien commun et plus particulièrement le bien-être et la sécurité des personnes et des immeubles, en fixant un ensemble de normes et de règles à suivre pour l'édification ou la modification de toute construction ou partie de construction, de manière à en assurer les qualités essentielles ou souhaitables

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.st-edmond-de-grantham.qc.ca/reglements-municipaux> .

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit à partir du 14 juillet 2021 et au plus tard le 4 août 2021, 15h à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- [dq@st-edmond-de-grantham.qc.ca](mailto:dq@st-edmond-de-grantham.qc.ca) ;
- 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Edmond-de-Grantham, Québec, J0C 1K0.

Les commentaires obtenus seront transmis par la municipalité à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité et dans le journal l'express de Drummondville, le 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021

*Donald Brideau*

---

Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier

Réf : Règlement de construction numéro 357-2021